REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÈPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÈLIBÈRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 66 - 2024

Séance du : 19 Décembre 2024

Nombre de conseillers:	
En exercice	: 14
Présents	: 14
Votants	: 14

L'an deux mille vingt quatre le dix-neuf décembre à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :
ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile
Excusés ayant donné pouvoir :

Absents Excusés :

Absent :

Date de convocation : 13/12/2024
Date d'affichage : 13/12/2024

OBJET : Bail Commercial – L'Evidence

La commune de Lavoûte-sur-Loire loue le commerce situé 17 bis avenue de la Résistance.
La société l'Evidence exerce son activité dans le local depuis le 1er février 2022. La commune avait alors conclu un bail commercial dérogatoire de 3 ans, cette convention arrive à échéance le 31 janvier 2025.
Il convient qu'un nouveau bail soit signé entre la commune de Lavoûte-sur-Loire et la société L'Evidence.
Le nouveau bail commercial sera d'une durée de neuf ans, renouvelable tacitement pour la même durée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'occupation du local situé 17 bis avenue de la Résistance, au profit de la société l'Evidence, pour une durée de neuf ans, reconductible tacitement pour une même durée.
- DECIDE que cette occupation sera consentie moyennant un loyer annuel de 370 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail commercial et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

MAIRIE de LAVOUTE-SUR-LOIRE (Hte-Loire)